



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le mardi 3 mai 2021 à 19 h  
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et  
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 102-2021 daté du 5 février 2021**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA21 13 0079**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA21 13 0080**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



#### **CA21 13 0081**

---

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire mentionne que le sujet de la question d'une personne qui a transmis sa question par courriel sera abordé à l'item 40.06 de l'ordre du jour. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

#### **CA21 13 0082**

---

#### **AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « PROGRAMMATION COMPLÈTE ET INNOVANTE DE PLEIN-AIR POUR LES CITOYENS DE SAINT-LÉONARD », DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PARC ACTIF » DE SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1210391001

#### **CA21 13 0083**

---

#### **MOTION POUR LA NOMINATION DES TROIS FUTURES STATIONS DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.**

ATTENDU QUE dans le prolongement de la ligne bleue du métro dans l'arrondissement de Saint-Léonard trois stations seront construites sur l'axe de la rue Jean-Talon Est;

ATTENDU QUE deux stations devront être désignées avec un nom autre que celui de la rue sur laquelle la station est située, à savoir celle à l'intersection du boulevard Viau et la rue Jean - Talon Est et celle sur le boulevard Langelier à l'intersection de la rue Jean-Talon Est;

ATTENDU QUE les quatre principaux organismes de la communauté italienne de Montréal, à savoir la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo -Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et l'Association des gens d'affaires & professionnels Italo-Canadiens (CIBPA) ont fait parvenir une lettre au président de la Société de transport de Montréal (STM) avec une proposition de nom pour une station de métro dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo -Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et la CIBPA ont adressé une demande au maire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour appuyer la demande faite à la STM;

ATTENDU QUE ces organismes ont suggéré plusieurs noms de protagonistes reliés à l'histoire du Québec mais parmi les personnalités les plus illustres dans l'histoire de Québec celui de Verrazzano a obtenu leur préférence étant donné la renommée du personnage et la place qu'il occupe au commencement de la présence française au Nouveau Monde;

ATTENDU QUE Giovanni da Verrazzano, né à Piève di Chianti dans la région de Florence en Italie, entreprit en 1524 en tant que Premier grand pilote de France la première expédition maritime française vers le Nouveau Monde. Son voyage aboutit à l'exploration et au premier relevé topographique de la côte atlantique des États-Unis, d'Angoulême (site actuel de la Ville de New York, où un long pont porte son nom) jusqu'au Cap Breton;

ATTENDU QUE Verrazzano suit ensuite la côte jusqu'au Maine moderne, au sud -est de la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et il prit possession de ces terres au nom du roi de France, qu'il nomma « Nova Franza » soit Nouvelle France en hommage au roi François Premier;

ATTENDU QU'une des plus hautes concentrations d'immigrants d'Italie dans la Ville de Montréal demeure dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE l'histoire de Giovanni da Verrazzano symbolise bien le désir des immigrants d'Italie au développement et à l'intégration au Québec;

ATTENDU QUE dans le but de représenter la diversité de la communauté montréalaise dans son ensemble, le comité mis sur pied par la STM pour déterminer les noms des stations privilégie des propositions de noms s'inspirant de l'apport de la communauté;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite également proposer trois noms à la STM pour la nomination des futures stations de la ligne bleue du métro sur son territoire.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet et Mario Battista

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard appuie la proposition des quatre principaux organismes de la communauté Italo-Canadienne, à savoir la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo-Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et l'Association des gens d'affaires & professionnels Italo-canadiens (CIBPA), demandant à la Société de transport de Montréal que la station de métro à l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est soit nommée la station Verrazzano.



Que l'arrondissement de Saint-Léonard propose à la Société de transport de Montréal que les trois futures stations de la ligne bleue du métro sur son territoire soient nommées de la façon suivante :

- station Verrazzano, à l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est;
- station Lacordaire, à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue Jean-Talon Est;
- station Saint-Léonard, à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Talon Est.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Dissidence :** Lili-Anne Tremblay

15.01 1213022004

#### **CA21 13 0084**

---

### **MOTION POUR DEMANDER FORMELLEMENT À LA VILLE DE MONTRÉAL DE PERMETTRE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS MONTRÉALAIS ÂGÉS DE 70 ANS ET PLUS.**

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 20 octobre 2020, la résolution numéro CM20 1054 par laquelle il a été résolu :

« que la Ville de Montréal :

- 1 - *poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;*
- 2 - *donne le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »;*

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi ») autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle résolution par le conseil municipal permettrait de satisfaire à l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard demande formellement au conseil de la Ville de Montréal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1213022005

#### **CA21 13 0085**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE TROIS (3) SURVEILLANTS POUR DIVERS TRAVAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-18711 – IGF AXIOM INC. – 357 191,40 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à IGF AXIOM INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-18711, au montant maximal de 340 182,28 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 357 191,40 \$, soit 340 182,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 009,12 \$, représentant un pourcentage de 5 % à titre de budget pour les variations des quantités.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217902006

#### **CA21 13 0086**

---

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE TROTTOIRS 2021 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-175 – CONSTRUCTION CAPPA INC. – 1 332 862,06 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION CAPPA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trottoirs 2021, appel d'offres numéro 102 -175, au montant maximal de 1 211 692,78 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 332 862,06 \$, soit 1 211 692,78 \$, le prix de la soumission, augmenté de 121 169,28 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217902003

#### **CA21 13 0087**

---

**OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2021 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-176 – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – 2 392 857,80 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2021, appel d'offres numéro 102-176, au montant maximal de 2 175 325,28 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 2 392 857,80 \$, soit 2 175 325,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 217 532,52 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217902002

#### **CA21 13 0088**

---

**OCTROI DE CONTRAT – PROJET PILOTE D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES DE RÉTENTION PONCTUELS SUR LA RUE DE BELMONT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-178 – LES ENTREPRISES COGENEX INC. – 560 841,16 \$.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES COGENEX INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont, appel d'offres numéro 102 -178, au montant maximal de 467 367,63 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 560 841,16 \$, soit 467 367,63 \$, le prix de la soumission, augmenté de 93 473,53 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217902005

**CA21 13 0089**

---

**OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE À L'INTERSECTION DES RUES JEAN-RIVARD ET ARTHUR-PÉLOQUIN – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-179 – ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. – 445 334,97 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin, appel d'offres numéro 102-179, au montant maximal de 404 849,97 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 445 334,97 \$, soit 404 849,97 \$, le prix de la soumission, augmenté de 40 485 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1213693005

**CA21 13 0090**

---

**OCTROI DE CONTRAT – CONVERSION DES SURFACES DE TENNIS AU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI EN TERRAINS DE PICKLEBALL – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-177 – GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL) – 239 328,15 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour la conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball, appel d'offres numéro 201-177, au montant total de 217 571,05 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 239 328,15 \$, soit 217 571,05 \$, le prix de la soumission, augmenté de 21 757,10 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217902004

**CA21 13 0091****OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC PIE-XII – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-179 – LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 1 228 964,90 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc Pie-XII, appel d'offres numéro 201-179, au montant maximal de 1 117 240,82 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 228 964,90 \$, soit 1 117 240,82 \$, le prix de la soumission, augmenté de 111 724,08 \$, représentant un pourcentage de 10 % à titre de budget pour les contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1213693004

**CA21 13 0092****APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 101 500 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU FONDS DIVERSITÉ ET INCLUSION POUR ENFANTS ET FAMILLES VULNÉRABLES 2021.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021. Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROJETS</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2021</b>
Maison de Jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans	3 858 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Initiation sportive	5 547 \$
Maison de Jeunes de Saint-Léonard	Animation au Skatepark	7 607 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerelles	10 328 \$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Projet de sacs de transition (préparation à l'entrée à la maternelle)	15 000 \$

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2021
Maison de Jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs et animation des pavillons de parcs pour les 9-12 ans	19 452 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	19 714 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	MDFSL Après l'école (aide aux devoirs 6-11 ans)	19 994 \$
<b>TOTAL</b>		<b>101 500 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1218717004

### CA21 13 0093

**APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE TOTALISANT 159 670 \$ AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (MTESS-Ville 2018-2023).**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2021
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	3 000 \$
Amis du monde	Vue de Loin	3 507 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	4 000 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	5 920 \$
Les YMCA du Québec	Zone 16-30 Saint-Léonard	9 000 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les Passerelles	10 328 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp Multirécréé à rabais	11 012 \$
Mains utiles	Matinées Cultur'ELLES	12 534 \$



ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2021
Compagnie théâtre Créole	L'art pour tous	15 000 \$
Concertation en sécurité alimentaire	Une action concertée et communautaire pour la sécurité alimentaire à Saint-Léonard	19 930 \$
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	20 357 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Intervention de milieu en HLM	45 082 \$
<b>TOTAL</b>		<b>159 670 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1218717005

#### CA21 13 0094

---

#### DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057005

#### CA21 13 0095

---

#### DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335001

Le 3 mai 2021

CA21 13 0096

---

**APPROUVER LA LISTE DES PROJETS À INSCRIRE SUR LE BULLETIN DE VOTE CITOYEN QUI SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD DANS LE CADRE DU PROJET DE BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du projet de budget participatif de la Ville de Montréal.

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre du budget participatif de Montréal :

1. **Espaces de drainage, de verdissement et d'accessibilité universelle** : création de saillies drainantes et de fosses de plantation sur le boulevard Couture, et construction d'un terre-plein central avec fosses de plantation sur le boulevard des Grandes-Prairies;
2. **Des parcs pour tous à Saint-Léonard** : projet d'un mini-parc sur Jarry;
3. **Points d'eau pour tous** : remplacement de fontaines d'eau existantes et ajout de nouvelles fontaines d'eau dans des secteurs mal desservis;
4. **Des jardins communautaires renouvelés pour Montréal** : nouveaux jardins communautaires au nord de la rue Jean-Rivard.

De prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens.

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1213451002

CA21 13 0097

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT (2021 -01) – 9200-9202, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 1 332 382 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



De refuser la demande d'exemption en matière de stationnement (2021 -01) pour le bâtiment situé aux 9200-9202, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 332 382 du cadastre du Québec, dans la zone C09-18, puisqu'il y a un risque d'impact négatif sur le stationnement des rues résidentielles avoisinantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219000012

#### **CA21 13 0098**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-06 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5569, RUE PAUL-SAUVÉ – LOT NUMÉRO 1 333 686 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-06 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé, lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1219000008

#### **CA21 13 0099**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-07 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8985, RUE DESCHAMBAULT – LOT NUMÉRO 1 332 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-07 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault, lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219000011

## CA21 13 0100

---

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-08 – MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 7900-7906 RUE DE MADÈRE – LOT NUMÉRO 1 123 906 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-08 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel de type multiplex jumelé situé aux 7900-7906, rue de Madère, lot numéro 1 123 906 du cadastre du Québec, dans la zone H10-20, puisque le traitement de l'entrée n'est pas semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments existants à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1219001002

## CA21 13 0101

---

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-01/C04-05 – 5045-5065, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 2 970 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU que malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021, puisque le local visé par la demande, bien que situé au rez-de-chaussée, n'a aucune façade en bordure de la rue Jean-Talon, son occupation proposée respecte le critère de compatibilité avec le milieu d'insertion.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique psychiatrie » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

#### **CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local 103 du 5045, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.

#### **CHAPITRE II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local 103 du 5045, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique



psychiatrie », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe I) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.

### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 193 mètre carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
6. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

#### Annexe A

Document intitulé « Plan du rez-de-chaussée », préparé par Stéphane Hazan, architecte, daté de mars 2013 et représentant les locaux au rez-de-chaussée du 5045, rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1219000009

#### **CA21 13 0102**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-02/C03-10 – 5255-5281, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De refuser la demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 pour le bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec, car l'occupation proposée n'assure pas une compatibilité optimale avec le milieu d'insertion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219000010

**CA21 13 0103**

---

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De renouveler le mandat de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, pour une période de deux (2) ans, soit du 3 décembre 2020 au 2 décembre 2022 :

- madame Ekaterina Frank;
- madame Suzanne De Larochelière;
- monsieur Daniel Marro;
- monsieur Felice Torre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1213304001

**CA21 13 0104**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 AVRIL 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304002

**CA21 13 0105**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LE MOIS DE MARS 2021.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1218999004

**CA21 13 0106**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 34, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 3 mai 2021